

Interview de Daniela Amodeo Perillo

📅 03/04/19 👤 Evgenia Petoumenou 🗣️ Interprétation



Interview avec la présidente d'EULITA

Question : *Si vous me pardonnez ce raccourci audacieux, je dirais qu'aujourd'hui devant les juridictions nationales, il y a deux types d'interprètes : les interprètes qualifiés et expérimentés qui ont une formation ad-hoc et connaissent bien le travail devant les tribunaux et les « interprètes d'un jour » que les juges sont appelés à recruter, parfois dans l'urgence, pour faire face à un besoin linguistique très précis. J'ai l'impression que pour les premiers, tout va bien...*

Daniela : Ce n'est pas aussi simple. Ces interprètes ont certes la qualification nécessaire, l'expérience et la déontologie indispensables pour travailler avec des magistrats et des policiers, mais ils se retrouvent souvent dans des conditions matérielles qui rendent leur travail extrêmement difficile. L'interprète est parfois assis dans la salle d'audience, loin du juge et du prévenu, sans micro, sans écouteurs. Il ne dispose que très rarement, voire jamais, du dossier d'instruction ou d'autres documents qui seraient pourtant indispensables à une bonne préparation. Psychologiquement, le travail est éreintant. L'interprétation est souvent vue comme un obstacle au déroulement rapide de la procédure. Pour les policiers par exemple, l'interprète est parfois perçu comme le grain de sable qui vient gripper les rouages savamment mis en place pendant l'interrogatoire. Difficile de trouver sa place... Les situations vécues par ces interprètes peuvent être humainement éprouvantes.

Question : Et pour les autres, ces « interprètes d'un jour » ?

Daniela : Malheureusement, en raison du nombre de combinaisons linguistiques, du nombre de procès qui tend à augmenter, des problèmes de budget, les juges et policiers ne trouvent pas d'interprètes professionnels. C'est notamment le cas pour des langues rares, des dialectes parlés uniquement par les ressortissants de certains pays ou de certaines régions.

Ces interprètes ne sont pas formés : nombreux sont ceux qui ne connaissent pas les règles éthiques de la profession, n'ont jamais entendu parler de la confidentialité et du secret professionnel. Certains interviennent dans l'interrogatoire, manquent d'objectivité et vont au-delà du rôle qui leur a été confié. La profession s'affole face à des cas où en désespoir de cause, il a fallu sortir un détenu de prison parce qu'il était le seul à pouvoir comprendre la langue d'un prévenu ou encore où on a dû faire appel à de parfaits inconnus dont on craignait qu'ils ne fussent des ennemis de la personne interrogée. A cela s'ajoute des sensibilités culturelles ou des tensions communautaires : des hommes qui refusent de se faire assister par des femmes et vice-versa, des personnes qui viennent de la même communauté linguistique, mais de pays ennemis, ...

Question : Comment faire face à de telles situations ?

Daniela : Il est essentiel de sensibiliser l'utilisateur, d'informer juges et policiers qui souvent ne savent pas du tout ce qu'est un interprète et quelle peut être sa contribution. Comment travailler avec des interprètes, à quoi faire attention lors de leur recrutement, que leur dire avant le début de l'audience ou de l'interrogatoire : voilà les principales questions auxquelles Eulita essaie de répondre dans différents projets.

Question : L'interprète est-il finalement un médiateur ?

Daniela : Interpréter, ce n'est pas transposer des mots d'une langue à une autre. C'est passer aussi d'un univers à un autre. L'univers juridique du juge sera souvent aux antipodes de celui du prévenu, dans lequel il n'y a ni code, ni droit écrit, où certaines notions sont inconnues, où nos délits à nous sont des coutumes ancestrales, où nos pratiques habituelles sont un choc culturel. L'interprète devra faire passer le message d'un univers à un autre, sans jamais outrepasser sa fonction qui, contrairement à un expert devant les tribunaux, ne consiste pas à donner son avis, mais à assurer en toute neutralité la communication entre les deux parties. L'interprète ne doit jamais se substituer à l'orateur ; en cas d'incompréhension, il lui incombe d'interrompre l'échange et de proposer le cas échéant des éclaircissements.

Les projets d'EULITA

Le projet **ImPLI: Improving Police and Legal Interpreting** a été lancé avec un double objectif : d'une part, permettre aux écoles d'interprètes de mieux comprendre les techniques d'interrogatoire de la police et d'améliorer ainsi la formation, et, d'autre part, informer la police des techniques d'interprétation et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent représenter. Plusieurs universités ont organisé des entretiens avec des services de police, des jeux de rôle, des échanges sur les contraintes et les besoins des uns et des autres. L'expérience a été fructueuse pour les deux parties.

Le projet **NetPraLat** (NETworking to strengthen pre-trial procedural rights by PRACTice-oriented cross-border LAWyers Training) est mené, grâce à un financement de la Commission, par des avocats catalans, polonais, lituaniens, français et portugais et porte sur la formation des avocats dans la phase précontentieuse. Eulita y participe à travers trois modules, notamment la réalisation d'un film qui illustre le travail avec des interprètes pendant un interrogatoire. Quatre de nos collègues de la Cour ont participé au tournage. La réussite de ce projet repose sur l'effet multiplicateur de la formation : les avocats formés deviendront formateurs dans leur pays et diffuseront ainsi leur expérience.

Eulita est partenaire du projet **Capisce** parrainé par la Commission et mené par l'ECPAT, un réseau d'organisations et de personnes luttant contre l'exploitation sexuelle des enfants. Il s'agit d'identifier au sein des communautés menacées des personnes qui pourront jouer un rôle de médiateur à la fois linguistique et culturel. Linguistique parce que ce sont des gens qui connaissent d'autres langues et qui pourront servir d'interprètes. Culturel parce que pour bien traduire, il faut aussi connaître l'univers de l'autre, son mode de communication, ses références socio-culturelles. Le projet vise à former ces personnes, notamment aux techniques d'interprétation que sont le chuchotage et la consécutive, à les accompagner psychologiquement et à les préparer à vivre mieux le rôle difficile qu'elles devront assumer.

Les contacts avec les jeunes

Nos membres associés mènent aussi des projets de leur côté. L'Université de Bologne à Forlì a organisé un week-end de contacts avec les jeunes de la deuxième génération d'immigrés. Il s'agit de lycéens et d'étudiants qui bien que parlant leur langue maternelle d'origine à la maison, ont suivi toute leur scolarité en italien et ont donc le profil idéal pour devenir des interprètes. La campagne d'information a été lancée sur les réseaux sociaux et a sans doute permis d'éveiller des vocations.

Daniela Amodeo Perillo à ce sujet : « Et puis, je compte beaucoup sur les jeunes. L'un de nos objectifs est de participer aux stages nationaux de magistrats et d'avocats à travers des modules courts expliquant notre profession, son fonctionnement, son apport en cours de procédure. Nos interlocuteurs rêvés seraient les facultés de Droit, les Ecoles de la Magistrature où nous pourrions sensibiliser les futurs professionnels au rôle de ceux qu'ils rencontreront sans doute de plus en plus souvent dans les prétoires.